



TEXTE ADOPTÉ n° 124
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

2 juin 2025

PROPOSITION DE LOI

élevant Alfred Dreyfus au grade de général de brigade,

ADOPTÉE PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
EN PREMIÈRE LECTURE

(Procédure accélérée)

L'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros : 1380 et 1463.

Article unique

La Nation française élève, à titre posthume, Alfred Dreyfus au grade de général de brigade.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 2 juin 2025.

La Présidente,

Signé : YAËL BRAUN-PIVET